circonstances. L'honorable député le sait parfaitement, s'il ne suit pas ce mode de procédure, il y a lieu de croire qu'il n'est pas aussi certain qu'il le prétend.

M. BENNETT: Le député de Parry-Sound a explicitement déclaré, aujourd'hui ici même, qu'il est propriétaire du bateau en question, et cela en présence du ministre des Finances lui-même. L'annonce publiée par mon collègue (M. Watson), prouve qu'il était propriétaire de ce remorqueur, le printemps dernier, la chose ne saurait faire doute. C'est l'automne dernier, aux mois de septembre et d'octobre, que ce remorqueur a été utilisé par le ministère. Un comité spécial pourrait fort bien faire enquête sur la question de savoir qui a touché ces \$60. Il est possible que le député de Parry-Sound ait affermé ces bateaux à quelqu'un, je ne saurais dire. Si le Gouvernement a réelle-ment à cœur de découvrir la vérité à cet égard, rien ne l'en empêche. S'il veut entraver l'enquête, libre à lui de le faire. L'automne dernier, au commencement des travaux, quelqu'un a été chargé de surveiller continuellement les individus employés à cette besogne et d'après mon auteur, il serait facile de prouver que ces individus n'ont pas fourni le nombre de journées de travail indiquées dans les comptes et pour lesquelles ils ont reçu un salaire. En outre, on a soustrait de la liasse une lettre du député de Parry-Sound, en date du 6 novembre, exhortant le Gouvernement à acquitter les créances et l'assurant que tout est parfaitement régulier.

M. FIELDING: Qu'y a-t-il de répréhensible en cela ?

M. BENNETT: Pourquoi a-t-on détaché cette lettre du dossier déposé sur le bureau? Parce qu'elle prouverait l'existence d'une ingérence et d'une pression illégitimes exercées par le député de Parry-Sound. Quel est l'auteur de la dernière lettre renfermée dans la liasse? L'inspecteur des travaux, M. Charles McArthur, un autre employé du député de Parry-Sound. Les députés de la droite ne cessent de crier sur les toits, à tous les coins du pays, qu'ils veulent que la lumière se fasse sur tous les actes du Gouvernement. Eh bien! voici une excellente occasion de réaliser ce vœu; mais le Gouvernement refuse l'enquête. Le pays saura que l'honorable député ne nie pas avoir regu \$60.

M. WATSON: Je veux bien que le pays sache tout.

M. BENNETT: Mon collègue ne saurait nier qu'il a été versé \$60.

M. FIELDING: Ce que le pays saura, c'est qu'il y a un mode de procédure bien établi à suivre, quand on veut obtenir la déchéance du mandat d'un député; c'est ce que tout vieux parlementaire sait parfaitement et ce que l'honorable député n'ignore pas. Il préfère faire du tapage et s'écrier:

"Que le Gouvernement fasse enquête!" Il le sait bien, s'il désire porter contre le député de Parry-Sound une accusation entraînant la perte de son mandat, qu'il suive la procédure ordinaire; qu'il porte son accusation, en présence du président de la Chambre; qu'il demande que l'accusation soit soumise à l'enquête d'un comité spécial, comité qui existe déjà aujourd'hui et qui est chargé de s'occuper de ces questions; bref qu'il fasse cette démarche et l'enquête découlera infailliblement de cette procédure.

M. BENNETT: Je n'ai pas formulé cette affirmation, au début même, parce que j'i-gnorais que l'honorable député (M. Watson) était à la veille d'avouer qu'il est le propriétaire du bateau en question. Que le ministre des Finances ne l'oublie pas, et le compte rendu des débats d'ailleurs en fait foi: l'honorable député a affirmé qu'il n'était pas propriétaire de ce remorqueur, l'automné dernier, époque à laquelle il a été utilisé par le ministère. Le ministre ne saurait nier le fait, l'attitude du député de Parry-Sound a soulevé les plus graves soupcons contre lui-même. Il a carrément affirmé qu'il n'était pas propriétaire de ce remorqueur, lorsque le ministère l'a utilisé.

M. BRODEUR: Alors, pourquoi le député de Simcoe ne formule-t-il pas une accusation en ce sens ?

M. BENNETT: Mon collègue (M. Watson) a carrément affirmé que, l'automne dernier, il n'était pas propriétaire de ce bateau, et sans cette preuve qui entraîne sa propre condamnation, il adhérerait sans doute encore à son affirmation.

M. WATSON: Mes dettes payées, je ne serais pas propriétaire du bateau, en ce moment.

M. BENNETT: La chose est possible. Eh bien! que le pays le sache: un député ministériel avoue qu'il est propriétaire d'un remorqueur pour lequel l'Etat a versé \$60, prix de travaux qu'il allègue s'être effectués et pour lesquels on n'a jamais présenté de mémoire au ministère. Pourquoi ce mémoire ne figure-t-il pas au dossier ? Le député de King (M. Fowler) a aussi été en mesure de se convaincre de la chose : préeisément au-dessus de la liasse, il y avait une feuille contenant une foule d'item jetés là pêle-mêle, mais il n'y avait point de compte ? Pourquoi ? Parce qu'il ne conviendrait pas que le nom de la compagnie de la rivière Magnetawan figure au regard d'un article de dépense de \$60 pour un bateau, propriété de l'honorable député. Je pose la question au ministre : S'il est porté une accusation, sera-t-elle renvoyée au comité des privilèges et des élections ?

M. FIELDING: C'est là la procédure à suivre. L'accusation devra être formulée en présence de monsieur le président de la Chambre, et l'honorable député aura le droit de porter son accusation et de demander la